



AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

Enquête pilote « Voyages professionnels et personnels » (VPP)

Service producteur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Opportunité : avis favorable émis le 14 juin 2023 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 24 janvier 2024 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2024 et 2025
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête VPP a pour objectif de fournir à Eurostat les résultats utiles au volet « demande » des statistiques sur le tourisme.

L'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT), mise en place au début des années 1990, sert aujourd'hui à répondre au volet demande du règlement européen. Longtemps sous la responsabilité de la direction générale des entreprises (DGE), elle a été reprise par l'Insee en janvier 2020 dans des délais contraints, et l'Insee a poursuivi la collecte et l'exploitation de l'enquête avec le prestataire déjà mobilisé par la DGE. Des travaux menés depuis 2020 sur la qualité du dispositif SDT actuel ont permis de montrer l'existence de biais dans les statistiques produites, liés à la méthode historique. Des premiers travaux méthodologiques ont été menés pour les limiter. La réalisation de l'enquête pilote vise à expérimenter une méthode davantage en adéquation avec les attendus du règlement européen et les standards de la statistique publique.

L'enquête VPP répond au besoin d'Eurostat pour établir des statistiques harmonisées au niveau européen. Elle permet de fournir à Eurostat des informations individuelles sur les déplacements touristiques des résidents de France métropolitaine, sur les caractéristiques des visiteurs et de leurs

déplacements, ainsi que sur les dépenses associées. Ces résultats permettent d'alimenter le Compte satellite du tourisme. L'analyse des déplacements touristiques, voyages avec nuitées ou allers-retours à la journée, réalisés à l'étranger permet par ailleurs d'alimenter la ligne voyage de la balance des paiements. Outre l'approche économique de la demande, l'enquête VPP peut également répondre à des questions d'ordre social, en étudiant notamment les conditions sociales des voyages touristiques. L'enquête réalisée ici est une enquête pilote qui doit permettre de tester de nouvelles conditions de réalisation de l'enquête.

L'enquête est composée de deux questionnaires et d'un module annuel :

- Le questionnaire de première interrogation permet de recueillir les informations sur les caractéristiques individuelles des personnes interrogées. Il intègre quelques questions sur les habitudes de voyages, utiles pour les redressements. Ce 1^{er} questionnaire est l'occasion de préciser aux enquêtés la définition d'un déplacement touristique. Enfin, ce 1^{er} questionnaire permet de dénombrer les déplacements touristiques réalisés au cours des derniers mois ;
- Le questionnaire de réinterrogation correspond au cœur de l'enquête, permettant de décrire les déplacements touristiques, notamment la destination précise, le mode de transport, le mode d'hébergement, les réservations et les dépenses ;
- Le module annuel consiste en quelques questions rétrospectives pour recenser le nombre de voyages réalisés sur une année civile. Ce module est exigé par le règlement européen, il permet d'établir notamment les statistiques de participation au tourisme en recensant les personnes n'ayant réalisé aucun voyage pour motif personnel au cours de l'année et les raisons de non départ. Ce module intervient en janvier, sous la forme de questions supplémentaires adossées aux questionnaires de 1^{re} interrogation et de réinterrogation.

La 1^{re} interrogation se déroule par téléphone, afin que l'enquêteur puisse expliciter les notions de déplacement touristique à l'enquêté. Les réinterrogations suivantes se déroulent par Internet, en auto-administré, avec rattrapage téléphone des non-répondants. La durée moyenne d'interview en 1^{re} interrogation est estimée actuellement à 15 minutes. La durée d'interview en réinterrogation est estimée à 20 minutes en moyenne, mais varie selon les cas. Pour les enquêtés n'ayant pas voyagé, le questionnement sera très rapide, moins de 5 minutes. Pour ceux qui auront beaucoup voyagé, le questionnement en réinterrogation est estimé à 40 minutes. Les enquêtés disposent d'un aide-mémoire, transmis avant la réinterrogation, pour noter leurs dépenses. L'échantillon est de 4 200 individus.

Des comités de suivi et de pilotage sont prévus au 4^e trimestre 2023, et au 1^{er} trimestre 2024. Le comité de suivi instruit les questions techniques et prépare les éléments de décision pour le comité de pilotage. Le comité de pilotage constitue l'instance décisionnelle du projet. Enfin, un comité de concertation rassemble des producteurs de la statistique publique de données sur le tourisme ainsi que des utilisateurs représentés par Atout France pour le niveau national, et des représentants des comités régionaux du tourisme pour le niveau local. Ce comité a été créé en mai 2023 et se réunit 2 fois par an.

* * *

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

Préambule

- L'enquête cible vise à répondre au volet demande du règlement européen n° 692/2011 (annexe II). Elle permet de fournir à Eurostat, en N+1, annuellement et au seul niveau national, des informations sur les déplacements individuels observés en N, répartis selon le mois de départ. Pour des besoins d'analyse conjoncturelle du tourisme au niveau national, des estimations provisoires infra-annuelles pourront être produites « au fil de l'eau ». L'enquête vise à donner une approche économique du tourisme à partir de la demande, et notamment à alimenter le Compte satellite du tourisme (CST), ainsi que la balance des paiements.
- La complexité des concepts mesurés suggère une organisation en panel de l'enquête cible. Cette organisation permet de tirer profit d'une nécessaire première phase intermédiaire, plus coûteuse, visant à présenter le dispositif aux enquêtés. Elle conduit néanmoins à ce que le recueil des déplacements proprement dits, qui sont le cœur de l'enquête, ne soit effectif qu'à partir de la deuxième interrogation.
- L'existence d'effet mémoire, altérant la qualité de l'information collectée au-delà de 3 mois après la réalisation d'un déplacement, conduit à retenir des réinterrogations tous les 3 mois.
- La forte saisonnalité de l'activité touristique conduit à une collecte en continu répartie uniformément par mois. Cette saisonnalité conditionne, par ailleurs, le cadre d'analyse à celui des glissements annuels, pour lesquels un fort recouvrement des échantillons est souhaitable sur des périodes espacées de 12 mois.
- Au final, le Comité note que le service, après avoir étudié différentes variantes, a arbitré, en tenant compte de contraintes de coût, d'organisation de la collecte et de précision, pour un schéma de rotation équivalent à celui de l'enquête emploi en continu (EEC). Il constate que le recouvrement de l'enquête cible sera d'1/3 sur des périodes d'intérêt espacées de 12 mois. Il est moindre que celui de l'EEC dont l'objectif est l'observation des évolutions trimestrielles, rendue plus robuste par un recouvrement de 5/6.
- Le règlement européen porte sur les personnes de 15 ans ou plus. Le service précise que les mineurs seront interrogés par proxy.

Remarques générales

- Le Comité invite le service à tirer profit de l'intérêt renouvelé de la recherche universitaire pour l'analyse de l'activité touristique, sous ses différentes composantes, afin d'étendre la concertation associée à l'enquête à une plus grande diversité académique. Au besoin, le Comité propose de se faire le relais des besoins du service auprès de différents réseaux de laboratoires.

Méthodologie, protocole de collecte

- Le Comité observe qu'une part significative des déplacements des moins de 15 ans ne sont pas réalisés avec leur famille. Du fait des modalités de la collecte, et du champ, ces déplacements ne sont pas comptabilisés, alors qu'ils contribuent à l'économie du tourisme. Lors de l'examen de l'enquête cible, prévu en 2025, le Comité souhaitera être informé des différentes stratégies possibles, et de leurs coûts, permettant un recueil d'information sur cette population.
- Le Comité prend acte que le service a souhaité mettre en place un dispositif permettant d'évaluer les effets de mode lors du test de 2023. Pour des questions organisationnelles, ce

dispositif n'a pas pu être déclenché, ni reporté dans le cadre du pilote. Le Comité rappelle l'importance d'une mesure de ces effets, de mode et de sélection (biais de couverture), et note que le service envisage un test méthodologique adossé à l'enquête pérenne, en face à face et/ou entièrement en auto-administré. Le Comité encourage toutefois à mener dans la mesure du possible des tests de validation des données recueillies dès le pilote, notamment pour s'assurer de la qualité des questionnaires auto administrés.

- Le Comité remarque que la définition officielle des déplacements touristiques, telle qu'énoncée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et adoptée par Eurostat, repose en partie sur des conventions nationales, notamment en ce qui concerne la définition de l'« environnement habituel » ou celle des « déplacements répétés ». Le Comité encourage le service à s'informer auprès d'Eurostat sur l'existence d'une synthèse des choix opérés par les différents pays, synthèse qui permettrait d'éclairer l'interprétation des comparaisons internationales.

Questionnaire

- Le Comité note avec intérêt que le module annuel, prévu pour étudier les effets mémoires et décrire les non-départs, pourra être mobilisé pour la description de thématiques d'intérêt national, telles que les déplacements des moins de 15 ans, évoqués ci-avant.
- Le questionnaire examiné par le Comité, a été testé, mais n'est pas le questionnaire définitif. Ce dernier se différenciera cependant par des modifications mineures relevant du Tronc commun des ménages (TCM) ou des modalités de description des voyages.
- Afin de minimiser les conséquences de la complexité des concepts sur la qualité des données collectées en auto-administré, le Comité invite le service à recourir, de manière accrue mais raisonnée, à des infobulles ou autres aides à la collecte.
- Le Comité formule les remarques ci-après :
 - l'utilisation du terme « se déplacer » peut parfois être ambiguë ;
 - la description des voyages alliant à la fois du professionnel et du personnel peut se révéler problématique, notamment, mais pas exclusivement, pour le relevé des prix quand le coût du voyage est pris en charge par l'employeur ;
 - le recueil des motifs de voyage gagnerait à prévoir un choix multiple, sous réserve de compatibilité avec les demandes européennes ;
 - la description des niveaux de vie, des ressources financières, de l'activité des personnes (ou de leur conjoint) pourrait être enrichie.

Environnement juridique

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect du RGPD et de la réglementation « Informatique et libertés ». Il attire néanmoins l'attention sur le fait qu'il est recommandé de fournir l'adresse du site de collecte et le mot de passe dans des courriers différents.
- Le Comité note la réponse du service selon lequel la collecte de l'information sur le pays de naissance des parents est justifiée par son rôle en tant que déterminant de la décision de réaliser un déplacement. Il note également que seules des données agrégées seront transférées hors du territoire de l'Union européenne.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête pilote « Voyages professionnels et personnels » (VPP), et propose son inscription au programme des enquêtes de la statistique publique, ainsi que l'octroi du caractère obligatoire.

Cet avis est valide pour les années 2024 et 2025

~~~

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL